

Le **06 mars** suivant la convocation adressée le 28 février 2018, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Yannick NEUDER.

79 conseillers en exercice : 64 présents
 9 pouvoirs
 5 excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Monsieur Christophe BARGE comme secrétaire de séance.

PRESENTS :

Mmes Anne-Marie AMICE, Anne BERENGUIER DARRIGOL, Liliane BILLARD, Fabienne CHAPOT, Monique CHEVALLIER, Evelyne COLLET, Liliane DICO, Mireille GILIBERT, Paulette GONIN, Michelle LAMOURY, Audrey PERRIN, Armelle SAVIGNON, Françoise SEMPE BUFFET, Sylvie SIMON, Nadine TEIXEIRA.

Mrs, Didier ALLIBE, Maurice ANDRE-POYAUD, Gilbert BADEZ, Christophe BARGE, Marc BENATRU, Jean-Paul BERNARD, Georges BLEIN, Gilles BOURDAT, Frédéric BRET, Yannick BRET, Robert BRUNJAIL, Michel CHAMPON, Daniel CHEMINEL, Thierry COLLION, Henry COTTINET, Jean-Claude CRETINON, Jean-Michel DREVET, Gilles DUSSAULT, Jean-Marc FALISSARD, Bernard GAUTHIER, André GAY, Gilles GELAS, Daniel GERARD, Guy GERIN, Bernard GILLET, Joël GULLON, Gilbert HILAIRE, Patrick JEROME, Didier LARDEUX, Jacky LAVERDURE, Joël MABILY, Jérôme MACLET, Jean-Marc MEYNIER, Jean-Pierre MEYRIEUX, Yannick NEUDER, Jean-Michel NOGUERAS, Serge PERRAUD, Alain PICHAT, Jean-Christian PIOLAT, Fernand RABATEL, Thierry ROLLAND, Raymond ROUX, Louis ROY, Guy SERVET, Martial SIMONDANT, Joël SORIS, Pierre TORTOSA, Jean-Paul TOURNIER FILLON, Bernard VEYRET.

POUVOIRS :

Norbert BOUVIER donne pouvoir à Nadine TEIXEIRA,
Hubert JANIN donne pouvoir à Anne-Marie AMICE,
Eric TROUILLOUD donne pouvoir à Jean-Pierre MEYRIEUX
Virginie VALLET donne pouvoir à Armelle SAVIGNON,
Sébastien METAY donne pouvoir à Mireille GILIBERT,
Alain MEUNIER donne pouvoir à Jean-Paul TOURNIER FILLON,
Alain PASSINGE donne pouvoir à Jean-Claude CRETINON
Eric SAVIGNON donne pouvoir à Patrick JEROME,
Ghislaine VERGNET donne pouvoir à Joël GULLON.

EXCUSES :

Eric GERMAIN CARA,
Mikaël GROLEAS,
Bruno DETROYAT,
Dominique PRIMAT,
Jean-Pascal VIVIAN.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 FEVRIER moins 1 VOIX CONTRE

Le Procès Verbal appelant une observation, il est adopté à l'UNANIMITE moins 1 voix CONTRE.

EXTRAIT N°25-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Reprise anticipée des résultats et affectation provisoire.

Il est rappelé que, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du Compte Administratif et du compte de gestion. Ainsi, le Conseil communautaire peut, au titre de l'exercice clos, et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir obligatoirement le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser),
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation.

Les déficits et excédents de fonctionnement, ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise anticipée.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 1^{er} mars 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** la reprise anticipée et l'affectation provisoire des résultats 2017 du budget principal telle qu'elle est proposée ci-dessous :

Constatation et Affectation provisoire de résultats du Compte administratif anticipé 2017

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017	1 043 138,81
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTEES	7 508 990,79
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTEES SUITE A LA DISSOLUTION DE SMBV	2 424,11
TOTAL FONCTIONNEMENT CUMULE	8 554 553,71

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2017	154 550,71
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- 1 426 141,44
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE SUITE A LA DISSOLUTION DE SMBV	128 877,31
TOTAL DEFICIT INVESTISSEMENT CUMULE	- 1 142 713,42

SOLDE DES RAR	- 977 663,08
----------------------	---------------------

Affectation au 1068	2 120 376,50
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2017	6 434 177,21

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires ;

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

EXTRAIT N°26-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2018 du Budget Principal Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 annexé à la présente délibération,

Vu la délibération du présent Conseil décidant de l'affectation anticipée du résultat de l'exercice 2017,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2017+DM 2017	Proposition BP 2018
CH011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 105 379,93	5 273 301
CH012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 658 261	11 367 755
CH014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 117 007	3 110 000
CH022 DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	1 151 983,11	1 500 000
CH023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 227 718,90	5 217 958,21
CH042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 424 429	1 504 033
CH65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 206 648	4 419 499
CH66 CHARGES FINANCIERES	549 526	475 267
CH67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 500	24 500
TOTAL DEPENSES	33 474 452,94	32 892 313,21

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2017+DM 2017	Proposition BP 2018
CH002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 511 414,90	6 434 177,21
CH013 ATTENUATION DE CHARGES	208 750	150 000
CH042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	258 476	234 545
CH70 PRODUITS DES SERVICES, DES DOMMAINES ET VENTES DIVERSES	3 467 530	3 876 188
CH73 IMPOTS ET TAXES	15 805 063	16 098 781
CH74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 487 900,90	5 471 947
CH75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	721 259,39	626 375
CH77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 058,75	300
TOTAL RECETTES	33 474 452,94	32 892 313,21

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	BP 2017+DM 2017	RAR 2017	Proposition BP 2018	RAR 2017 + Propositions 2018
CH001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 297 264,13	-	1 142 713,42	1 142 713,42
CH020 DEPENSES IMPREVUES INVEST.	500 000	-	500 000	500 000
CH040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	258 476	-	234 545	234 545
CH041 OPERATIONS PATRIMONIALES	70 000	-	90 000	90 000
CH16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 200 010	-	1 198 000	1 198 000
CH20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 389 226,84	705 890	705 300	1 411 190
CH204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	575 651,34	96 150,70	810 470	906 620,70
CH21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 183 027,33	503 081,28	2 499 370,21	3 002 451,49
CH23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 795 102,58	1 990 637,33	6 239 051	8 229 688,33
CH27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	141 509	141 509	-	141 509
CH45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	6 798	6 798	-	6 798
TOTAL DEPENSES	15 417 065,22	3 444 066,31	13 419 449,63	16 863 515,94

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	BP 2017+DM 2017	RAR 2017	Proposition BP 2018	RAR 2017 + Propositions 2018
CH021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 227 718,90	-	5 217 958,21	5 217 958,21
CH040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 424 429	-	1 504 033	1 504 033
CH041 OPERATIONS PATRIMONIALES	70 000	-	90 000	90 000
CH10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (dt 1068)	2 368 150,15	231 550	2 765 474,50	2 997 024,50
CH13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 273 167,17	1 562 478,23	3 469 647	5 032 125,23
CH16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 381 225	-	1 350 000	1 350 000
CH27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	578 771	578 771	-	578 771
CH45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	93 604	93 604	-	93 604
TOTAL RECETTES	15 417 065,22	2 466 403,23	14 397 112,71	16 863 515,94

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 1^{er} mars 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2018 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Principal ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE moins 1 voix contre.

Rapporteur : Joël Gullon

EXTRAIT N°27-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe de l'Eau Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 06 février prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes.

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition BP 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 394 920	1 947 000
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	689 051	1 034 472
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	538 000	649 200
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 528 424,57	1 003 409
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	707 738	769 438
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 394 700	50 200
66 CHARGES FINANCIERES	392 675	408 171
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 700	67 100
TOTAL DEPENSES	7 746 208,57	5 928 990

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition BP 2018
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 352 358,57	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	206 000	326 700
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 048 100	5 423 800
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 200	44 100
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	5 740
76 PRODUITS FINANCIERS	116 050	116 050
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 500	12 600
TOTAL RECETTES	7 746 208,57	5 928 990

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition BP 2018
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	45 471,31	-
020 DEPENSES IMPREVUES INVEST.	-	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	206 000,00	326 700
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	532 517,00	513 350
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	203 405,70	246 000
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	473 725,58	611 000
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 163 377,51	3 279 500
4581 Investissement sous mandat	303 218,15	80 900
TOTAL DEPENSES	5 927 715,25	5 057 450

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition BP 2018
021 Virement de la section de fonct.	1 528 424,57	1 003 409
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	707 738,00	769 438
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 935 745,00	1 560 350
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 370 571,00	1 532 253
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	222 161,68	111 100
4582 Investissement sous mandat	163 075,00	80 900
TOTAL DEPENSES	5 927 715,25	5 057 450

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 1^{er} mars 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2018 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe de l'Eau ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël Gullon

EXTRAIT N°28-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Assainissement Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 06 février 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes.

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition BP 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	833 100	1 232 100
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	786 543	917 876
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	202 000	215 300
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	196 735,00	573 537
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 097 055	1 237 485
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	217 000	66 700
66 CHARGES FINANCIERES	434 352,03	464 102
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 000	14 000
TOTAL DEPENSES	3 779 785,03	4 721 100

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition BP 2018
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	116 752,03	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	502 033	583 000
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 993 500	3 950 500
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	167 500	187 600
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-
76 PRODUITS FINANCIERS	-	-
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
TOTAL RECETTES	3 779 785,03	4 721 100

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition BP 2018
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	358 921,31	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	502 033,00	583 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	50 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	686 764,68	555 950
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	199 848,34	110 000
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	248 555,80	86 500
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 120 965,07	5 807 300
4581 Investissement sous mandat	1 127 424,93	860 000
TOTAL DEPENSES	8 294 513,13	8 052 750

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition BP 2018
021 Virement de la section de fonct.	196 735,00	573 537
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 097 055	1 237 485
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000	50 000
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 369 738	2 410 100
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 441 688,00	2 921 628
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	65 697,13	-
4582 Investissement sous mandat	1 073 600	860 000
TOTAL RECETTES	8 294 513,13	8 052 750

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 1^{er} mars 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2018 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe Assainissement Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°29-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Immo d'entreprises Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 06 février 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition BP 2018
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	64 385,38	-
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	76 257	77 720
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	685 051	142 500
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	106 564,62	100 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	3 000
66 CHARGES FINANCIERES	6 400	230
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 123	5 500
TOTAL DEPENSES	944 780,57	328 950

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition BP 2018
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 950	14 950
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	-	-
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	929 830,57	314 000
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
TOTAL RECETTES	944 780,57	328 950

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2017+DM 2017	Proposition BP 2018
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 950	14 950
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	88 872,99	60 600
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	100 000
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 000,00	1 084 500
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	117 880,99	-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	686 550,57	-
TOTAL DEPENSES	991 254,55	1 260 050

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition BP 2018
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	193 139,36	
021 Virement de la section de fonct.	685 050,57	142 500
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	106 564,62	100 000
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	500 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 500	517 550
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
TOTAL RECETTES	991 254,55	1 260 050

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 1^{er} mars 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2018 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe Immo d'entreprises Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°30-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Aménagement de Zones Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 06 février 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes.

Dépenses de Fonctionnement		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition 2018
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	109 545,37	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	916 000	967 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT E/ SECT°	58 003,49	62 392,34
043 Op. ordre intérieur de section	4 500	4 150
66 CHARGES FINANCIERES	4 500	4 150
TOTAL DEPENSES	1 092 548,86	1 037 692,34
Recettes de Fonctionnement		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition 2018
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT E/ SECT°	678 503,49	733 542,34
043 Op. ordre intérieur de section	4 500	4 150
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	409 545,37	300 000
TOTAL RECETTES	1 092 548,86	1 037 692,34

Dépenses d'investissement		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition 2018
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT E/ SECT°	678 503,49	733 542,34
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 400	8 700
Total Dépenses	686 903,49	742 242,34

Recettes d'Investissement		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition 2018
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	53 001,28	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT E/ SECT°	58 003,49	62 392,34
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	575 898,72	679 850
Total Recettes	686 903,49	742 242,34

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 1^{er} mars 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2018 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Aménagement de Zones Bièvre Isère.
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°31-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Porte des Chambaran 2.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 06 février 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes.

Section de Fonctionnement dépenses		
Chapitre	BP 2017+ DM 2017	Propositions 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	74 900	72 292
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT E/ SECT°	1 894 013,99	1 975 563,48
043 Op. ordre intérieur de section	34 400	33 854
66 CHARGES FINANCIERES	34 400	33 854
TOTAL DEPENSES	2 037 713,99	2 115 563,48
Section de Fonctionnement recettes		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Propositions 2018
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT E/ SECT°	1 928 313,99	2 006 709,48
043 Op. ordre intérieur de section	34 400	33 854
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	75 000	75 000
TOTAL RECETTES	2 037 713,99	2 115 563,48
Section d'investissement dépenses		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Propositions 2018
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	740 171,61	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT E/ SECT°	1 928 313,99	2 006 709,48
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	19 700	20 700
TOTAL DEPENSES	2 688 185,60	2 027 409,48
Section d'investissement recettes		
Chapitre	BP 2017+DM 2017	Propositions 2018
021 Virement de la section de fonct.		
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT E/ SECT°	1 894 013,99	1 975 563,48
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	435 199,91	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	358 971,70	51 846
TOTAL RECETTES	2 688 185,60	2 027 409,48

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 1^{er} mars 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2018 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe Porte des Chambaran 2 ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°32-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Grenoble Air Parc Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 06 février 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

Section de Fonctionnement dépenses		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Propositions 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	808 000,00	1 408 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 020 554,19	4 020 554,19
TOTAL DEPENSES	4 828 554,19	5 428 554,19

Section de Fonctionnement recettes		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Propositions 2018
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 328 554,19	4 928 554,19
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	500 000	500 000
TOTAL RECETTES	4 828 554,19	5 428 554,19

Section d'investissement dépenses		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Propositions 2018
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	3 308 187,91	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 328 554,19	4 928 554,19
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	67 751	67 751
TOTAL DEPENSES	7 704 493,10	4 996 305,19

Section d'investissement recettes		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Propositions 2018
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 020 554,19	4 020 554,19
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	2 409 072,88	-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 274 866,03	975 751
TOTAL RECETTES	7 704 493,10	4 996 305,19

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 1^{er} mars 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2018 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe Grenoble Air Parc Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°33-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZAC des Mollières Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 06 février 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

Section de Fonctionnement dépenses		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Propositions 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 119,49	20 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	116 886,07	-
TOTAL DEPENSES	132 005,56	20 000
Section de Fonctionnement recettes		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Propositions 2018
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	15 119,49	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	116 886,07	-
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		20 000
TOTAL RECETTES	132 005,56	20 000
Section d'investissement dépenses		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Propositions 2018
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	116 886,07	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 177,77	
TOTAL DEPENSES	135 063,84	-
Section d'investissement recettes		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Propositions 2018
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	18 177,77	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	116 886,07	-
TOTAL RECETTES	135 063,84	-

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 1^{er} mars 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2018 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe ZAC des Mollières Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

EXTRAIT N°34-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZAC Porte des Alpes Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 06 février 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes.

Section de Fonctionnement dépenses		
Chapitre	BP 2017+DM 2017	Propositions 2018
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	9 364,68	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	169 050	182 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 167 923,57	1 080 399,47
043 Op. ordre intérieur de section	52 300	34 255
66 CHARGES FINANCIERES	52 250	34 255
TOTAL DEPENSES	1 450 888,25	1 330 909,47
Section de Fonctionnement recettes		
Chapitre	BP 2017+DM 2017	Propositions 2018
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 264 223,57	1 171 654,47
043 Op. ordre intérieur de section	52 300	34 255
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	134 364,68	125 000
TOTAL RECETTES	1 450 888,25	1 330 909,47

Section d'investissement dépenses		
Chapitre	BP 2017+DM 2017	Propositions 2018
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	112 412,43	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 264 223,57	1 171 654,47
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	19 900,00	21 000
TOTAL DEPENSES	1 396 536	1 192 654,47
Section d'investissement recettes		
Chapitre	BP 2017+DM 2017	Propositions 2018
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 167 923,57	1 080 399,47
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	228 612,43	112 255
TOTAL RECETTES	1 396 536	1 192 654,47

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 1^{er} mars 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2018 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe ZAC Porte des Alpes Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

EXTRAIT N°35-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA des Basses Echarrières Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 06 février 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition BP 2018
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	105 729,99	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 000	61 000
TOTAL DEPENSES	140 729,99	61 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2017 + DM 2017	Proposition BP 2018
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	140 729,99	61 000
TOTAL RECETTES	140 729,99	61 000

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 1^{er} mars 2018.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2018 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe ZA des Basses Echarrières Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

EXTRAIT N°36-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Gestion des Déchets Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 06 février 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes.

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chapitre	BP 2017+DM 2017	Proposition BP 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 133 300	1 230 560
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	349 200	362 425
022 DEPENSES IMPREVUES FONCT.		-
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	146 506,14	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 711	70 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000	10 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000	6 000
TOTAL DEPENSES	1 748 717,14	1 678 985

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chapitre	BP 2017+DM 2017	Proposition BP 2018
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	96 717,14	-
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 610 000	1 650 985
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 000	28 000
TOTAL RECETTES	1 748 717,14	1 678 985

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2017+DM 2017	Proposition BP 2018
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	469 617,30	190 000
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	17 540	780 000
TOTAL DEPENSES	487 157,30	970 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2017+DM 2017	Proposition BP 2018
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	246 940,16	
021 Virement de la section de fonct.	146 506,14	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 711	70 000
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		159 119
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		740 881
TOTAL RECETTES	487 157,30	970 000

Vu l'avis de la commission en date du 1^{er} mars 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2018 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe Gestion des Déchets Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°37-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Base de Loisirs Bièvre Isère.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 06 février 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2017 + DM 2017	PROPOSITIONS 2018
CH023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 421,29	-
CH042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	29 368	29 370
CH65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 506,93	250
CH67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 080	1 737
TOTAL	51 376,22	31 357

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2017 + DM 2017	PROPOSITIONS 2018
CH 002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	19 928,22	-
CH 042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 357	6 357
CH 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 091	25 000
TOTAL	51 376,22	31 357

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2017 + DM 2017	PROPOSITIONS 2018
CH 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		23 013
CH 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	62 440,09	
CH 040 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 357,00	6 357
TOTAL	68 797,09	29 370

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2017 + DM 2017	PROPOSITIONS 2018
CH 001 RESULTA REPORTE D'INVESTISSEMENT	23 007,80	-
CH 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 421,29	-
CH 040 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	29 368,00	29 370
CH 10 DOTATIONS FONDS DIVERS	-	-
TOTAL	68 797,09	29 370

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 1^{er} mars 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2018 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe Base de Loisirs Bièvre Isère ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Monique CHEVALLIER

EXTRAIT N°38-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Eau – Gestion en affermage.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 06 février 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Proposition BP 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 500
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 600
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 000
TOTAL DEPENSES	105 100
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Proposition BP 2018
CH 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100
CH 70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE DIVERSES	105 000
TOTAL RECETTES	105 100

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre	Proposition BP 2018
CH040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100
CH20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 900
CH21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 000
CH23 IMMOBILISATION EN COURS	23 850
TOTAL DEPENSES	110 850
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre	Proposition BP 2018
CH021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 600
CH040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 000
CH13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 250
CH27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 000
TOTAL RECETTES	110 850

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 1^{er} mars 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2018 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe Eau – Gestion en affermage ;
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°39-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote des taux 2018.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 06 février 2018, aux travaux de la commission ADMG – Ressources et au bureau Communautaire du 27 février 2018,

Considérant la volonté de maintenir sur le territoire un investissement soutenu,

Considérant également le besoin de garantir une certaine solidité financière,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 1^{er} mars 2018

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** les taux 2018 suivants ;

	Taux 2017	Taux 2018
CFE	23,68%	24,15%
Taxe d'habitation	8,04%	8,20%
Taxe sur le foncier bâti	0,325%	0,332%
Taxe sur le foncier non bâti	3,10%	3,16%

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à l'ensemble des démarches et dépenses nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE moins 1 voix contre.

Rapporteur : Joël GULLON

EXTRAIT N°40-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote des Taux 2018 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

En raison de l'absence d'augmentation de la TGAP et de la TVA,

Et au regard des moyens mis en place pour rationaliser les tonnages et les coûts :

- o Déchèterie professionnelle, réservation de l'accès des déchetteries aux habitants du territoire
- o Identification des coûts annualisés pour les inscriptions proposées au budget.

Le budget Ordures ménagères proposé pour 2018 est équilibré en fonctionnement, et permet de rembourser les capitaux d'emprunt.

Les modalités de financement envisagées pour couvrir le besoin de financement des investissements 2018 étant l'autofinancement et l'emprunt, il est par conséquent proposé de ne pas augmenter les taux de TEOM en 2018.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 1^{er} mars 2018

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le maintien des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères identiques à ceux de 2017 au titre de l'année 2018 soit les taux suivants :

Secteurs	Taux TEOM 2017	Taux TEOM 2018
EX CC BIEVRE LIERS	15,27%	15,27%
EX CC BIEVRE TOUTES AURES	13,78%	13,78%
EX CC PAYS DE CHAMBARAN	15,22%	15,22%

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à l'ensemble des démarches et dépenses nécessaires ;

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE moins 1 voix contre.

Rapporteur : Martial SIMONDANT

EXTRAIT N°41-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Développement Economique : Projets d'Actions 2018 de Bièvre Isère Communauté dans le cadre de la convention partenariale avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Isère.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Isère est, auprès des pouvoirs publics, l'organe représentatif des intérêts généraux de l'artisanat. Sa mission principale est la promotion du développement des entreprises artisanales. La CMA Isère :

- accompagne l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, conseil, développement économique, transmission d'entreprise
- intervient dans la formation des apprentis par l'intermédiaire de l'EFMA, son Centre de Formation des Apprentis (CFA).
- veille à promouvoir un aménagement équilibré du territoire, dans lequel l'artisanat se développe au service des populations

Présent dans les secteurs de l'alimentation, du bâtiment, de la production et des services, avec plus de 510 activités différentes, « l'artisanat, 1^{ère} entreprise du département » occupe une place privilégiée dans l'économie locale.

Situées de façon relativement homogène sur l'ensemble du territoire, les entreprises artisanales forment un tissu dense d'activités au service de la population, des entreprises et de l'économie de proximité.

52 % des entreprises de Bièvre Isère sont ressortissantes de la CMA Isère.

Afin d'encourager le développement de l'artisanat et de l'économie locale, Bièvre Isère Communauté a signé une convention cadre triennale de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère le 20 septembre 2017.

Cette convention a pour objet de marquer la volonté et l'ambition d'une part, de créer les conditions favorables à la création et au développement des activités artisanales, des entreprises et des emplois sur le territoire, et d'autre part d'assurer la promotion des atouts et de l'excellence du tissu économique artisanal de Bièvre Isère. Elle s'inscrit dans la continuité du travail mené dans le cadre des projets FISAC.

La CMA Isère a réalisé une première action en 2017 : un portrait de l'artisanat sur Bièvre Isère qui a permis d'identifier et de partager les enjeux pour le maintien et le développement de l'artisanat.

Afin de poursuivre les objectifs de la convention cadre, il est proposé d'établir une convention d'application 2018 qui porte 2 fiches action :

Favoriser la transmission ainsi que le développement des entreprises

- Faciliter la transmission-reprise des entreprises artisanales en accompagnant le cédant

Favoriser la transition numérique

- Diagnostic des usages numériques

Le montant de la convention pour ces deux actions est de 21 150 € et la participation de Bièvre Isère Communauté est de 8 055 €.

(Cf. convention d'application et ses annexes : fiches actions et tableau financier récapitulatif).

Vu l'avis favorable de la commission en date du 25 janvier 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** les actions 2018 (convention d'application) du Territoire de Bièvre Isère Communauté dans le cadre de la convention partenariale avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Isère.
- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de l'Economie à engager toutes démarches, à procéder à toutes dépenses et à signer tous documents se rapportant à cette demande.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Christophe BARGE

EXTRAIT N°42-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Développement Economique : Tourisme : Convention de partenariat avec le Département de l'ISERE dans le cadre du Contrat de Performance des Alpes de l'Isère.

Le Département a mis en place, en juin 2017, sur le modèle des Contrats de Performance des Alpes de l'Isère Montagne (CPAI Montagne) les CPAI Plaine, avec comme objectif de développer les séjours isérois.

Ces contrats doivent permettre de s'adapter aux récents changements législatifs pour mieux accompagner les EPCI et faire émerger des projets de développement structurants pour l'économie touristique des territoires.

Les projets éligibles à ces contrats doivent s'inscrire dans :

1) L'un des 3 axes de la politique touristique du Département :

- Hébergement (qui ne relève pas du secteur privé) ;
- Accès et mobilité touristique ;
- Aménagement et équipement structurants.

2) Les priorités de développement définies avec les EPCI du territoire de Bièvre Valloire :

- L'émergence d'une destination « Berlioz » en lien avec les préconisations de l'étude et l'aéroport ;
- Le développement de l'itinérance douce : ancienne voie ferrée, ViaRhôna, Saint-Jacques de Compostelle, etc... ;
- Le développement de l'hébergement touristique avec, notamment, un plan camping pour la modernisation de l'hébergement de plein air géré par les collectivités.

Au-delà de l'aide financière, les CPAI Plaine ont vocation à produire un réel effet levier en termes d'ingénierie et d'animation impliquant l'ensemble des acteurs.

Le cadre des contrats est défini pour une durée de 5 ans (2017-2021), avec une révision possible au bout de 2 ans en fonction d'un bilan intermédiaire.

Les contrats (cf. en annexe le Contrat) sont signés entre le Département et les intercommunalités concernées, soit, pour le territoire de Bièvre Valloire : Bièvre Isère, Bièvre Est et Territoire de Beaurepaire.

Seules les dépenses d'investissement portées par des maîtres d'ouvrage publics sont concernées (les communes ayant des projets devront présenter préalablement leur dossier à l'EPCI concerné).

Vu la délibération du 30 juin 2017 du Département de l'Isère approuvant le règlement et les contrats de performance des Alpes de l'Isère Plaine.

Vu la délibération du 15 décembre 2017 du Département de l'Isère validant les priorités d'intervention des territoires des contrats de performance des Alpes de l'Isère Plaine, et précisant les modalités d'intervention du Département.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 22 février 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique et du Tourisme à signer le Contrat de Performance des Alpes de l'Isère Plaine Bièvre Valloire et à signer tous documents se rapportant à ce dispositif d'aide.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Martial SIMONDANT

EXTRAIT N°43-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Développement Economique : Convention générale de partenariat 2018 avec Initiative Bièvre-Valloire.

Bièvre Isère Communauté est partenaire de structures favorisant le développement économique et l'aide à la création telle que l'association ADIE, Isère Entreprendre, et bien évidemment Initiative Bièvre-Valloire depuis plusieurs années.

Initiative Bièvre-Valloire est une association loi 1901, créée le 22 décembre 1998 dans le cadre du dispositif d'appui à la création d'entreprises souhaité par le Syndicat Mixte du Pays de Bièvre-

Valloire pour la mise en œuvre d'un soutien financier, administratif et technique à la création d'entreprises.

La plateforme Initiative Bièvre-Valloire gère un fond d'aide à la création qui lui appartient et qui est affecté en totalité au financement des prêts d'honneur octroyés aux créateurs d'entreprises.

Après la dissolution du Syndicat mixte le 31 décembre 2016, et au souhait des élus de continuer de soutenir Initiative Bièvre-Valloire sur le même territoire que celui du Syndicat Mixte, à savoir les communes de Bièvre-Est, Bièvre Isère Communauté et Territoire de Beaurepaire, il a été décidé que Bièvre-Isère Communauté porterait les moyens humains et matériels avec une répartition financière des dépenses entre les trois Communautés de communes.

Une première convention générale de partenariat a été signée en 2017 par les quatre parties.

Pour 2018, il s'agit de reconduire la convention générale de partenariat avec des modifications permettant de répondre aux modalités de versement de la subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de pouvoir mobiliser d'autres financeurs.

La convention a pour objet de définir :

- les modalités du partenariat entre l'association Initiative Bièvre-Valloire et les communautés de communes de Bièvre-Est, Bièvre Isère Communauté et Territoire de Beaurepaire concernant le soutien à la création, à la reprise et au développement d'entreprises sur le territoire de ces 3 communautés de communes ;
- les modalités de mises à disposition des moyens humains et matériels par Bièvre Isère communauté auprès d'Initiative Bièvre-Valloire ;
- les modalités de répartition de ces dépenses entre les 3 communautés de communes.

Modalités financières

Afin de pouvoir mobiliser d'autres financements, il est nécessaire que les dépenses de mises à disposition apparaissent dans la comptabilité de Initiative Bièvre-Valloire comme des mises à disposition payantes et que les participations des communautés de communes et de la région soient versées à Initiative Bièvre-Valloire.

Ainsi, pour l'année 2018, la convention prévoit que :

- Bièvre-Isère Communauté porte les dépenses des moyens humains et matériels et les factures à IBV en fin d'année.
- Les communautés de communes de Bièvre-Est et du Territoire de Beaurepaire versent leur participation à IBV en fin d'année suite à un appel de fonds envoyé par IBV.
- IBV règlera la facture à Bièvre-Isère Communauté dès réception de la subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des subventions des autres communautés de communes.

Au titre de 2018, le **budget prévisionnel** représente une **dépense globale de 95 308 €**.

La subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes attribuée à Initiative Bièvre-Valloire est estimée au même montant que la subvention accordée pour 2017, soit : **21 218 €**.

Au titre de l'année 2018, le **solde prévisionnel** à la charge des trois Communautés de Communes, est **évalué à 74 090 €**. Il est calculé à partir des dépenses prévisionnelles (95 308 €) dont est déduit la subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes prévue pour Initiative Bièvre-Valloire (21 218 €) ; ce montant pourra être réévalué en fonction d'autres subventions pouvant être perçues.

En fonction de la clé de répartition définie en annexe 3, la répartition prévisionnelle des coûts calculés selon les hypothèses énoncées ci-dessus, est déterminée comme suit :

- Bièvre-Est, le taux est de 26,10 % soit un montant de **19 337 €**
- Territoire de Beaurepaire, le taux est de 18,69 % soit un montant de **13 847-€**
- Bièvre Isère Communauté, le taux est de 55,21 % soit un montant de **40 905 €**

Cette convention de mise à disposition prend effet au 1^{er} janvier 2018, et prendra fin au 31 décembre 2018.

Vu l'avis de la commission en date du 22 février 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** la convention générale de partenariat 2018 avec Initiative Bièvre-Valloire.
- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge du Développement Economique à engager toutes démarches, procéder à toutes dépenses et à signer tous documents se rapportant à cette demande.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Martial SIMONDANT

EXTRAIT N°44-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Développement Economique : Mise en place d'une Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente et signature d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'autoriser Bièvre Isère Communauté à verser cette aide aux entreprises.

Ce projet s'inscrit dans un contexte nouveau induit par la loi NOTRe. Les régions sont en charge de l'élaboration et le suivi du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). C'est dans ce cadre que la région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place **une démarche de soutien aux TPE-PME artisanales, commerciales et de service avec point de vente.**

Pour être accessible cette aide régionale doit être cumulée avec un cofinancement de l'EPCI.

Il est donc proposé de mettre en place un dispositif propre à Bièvre Isère Communauté d'aide au développement des entreprises artisanales et commerciales avec point de vente, implantées sur Bièvre Isère. Ce dispositif a pour objectif d'aider les petites entreprises locales, avec point de vente, à s'adapter aux mutations de leur environnement et d'assurer à plus long terme le maintien et le développement d'activités économiques saines sur le territoire, ainsi que le maintien et le développement de l'emploi.

Ce dispositif est détaillé dans le règlement « **Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente – Bièvre Isère Communauté** » en annexe à la délibération. Ce règlement s'inspire du règlement qui était appliqué dans le cadre des aides directes du FISAC avec des distinctions.

La subvention accordée par Bièvre Isère Communauté est de 20 % du montant de l'investissement hors taxes.

Le plancher de dépenses subventionnables est de 10 000 € HT et son plafond de 25 000 € HT par entreprise (soit de 2 000 € à 5 000 € de subventions).

Afin de permettre à Bièvre Isère Communauté d'intervenir en aide auprès des entreprises, il est nécessaire que la région Auvergne-Rhône-Alpes l'en autorise par convention. (Le Conseil Régional étant seul compétent, depuis le 1^{er} janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région).

Cette convention type (en annexe à la délibération) indique que Bièvre Isère Communauté pourra participer au financement du dispositif « **Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente – Bièvre Isère Communauté** ».

La convention indique également les aides économiques en faveur d'organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprise (ADIE, Initiative Bièvre-Valloire et Réseau Entreprendre Isère).

Ainsi, afin de **permettre à Bièvre Isère Communauté de mettre en œuvre le dispositif « Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente – Bièvre Isère Communauté »,**

Il est proposé :

- de valider le règlement d'attribution
- de signer la convention proposée par la région Auvergne-Rhône-Alpes : « Convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements, et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRe ».

Il est prévu que cette convention entre en vigueur à la date de sa signature et prenne fin au 31 décembre 2021.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 22 février 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** le règlement d'attribution « Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente – Bièvre Isère Communauté »
- de **VALIDER** la « Convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements, et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRe »
- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de l'Economie à engager toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à ce dispositif d'aide.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Martial SIMONDANT

EXTRAIT N°45-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
--

Objet : Développement Economique : Proposition de vente de terrain à la société DS Smith Packaging Sud Est sur la ZA du Pré de la Barre à Saint Jean de Bournay.

Créé en 1940, le Groupe DS Smith Packaging est un grand acteur européen de l'emballage. Le groupe est présent dans 37 pays et comptabilise plus de 27 000 salariés au total.

Sur le territoire, DS Smith Packaging Sud Est est implanté sur la ZA du Pré de la Barre à Saint Jean de Bournay. La société fabrique et distribue en moyenne 250 tonnes/jour d'emballages recyclables avec un objectif permanent d'optimisation des flux logistiques.

DS Smith Packaging Sud Est compte environ 200 salariés et emploie quotidiennement 240 ETP (équivalents temps plein). La société est donc le 4^{ème} plus grand employeur du territoire de Bièvre Isère Communauté.

Aujourd'hui, le site de DS Smith Packaging Sud Est s'étend sur près de 6 hectares dont 2 hectares de bâti.

LE PROJET

Dans une logique de sécurisation et d'optimisation des flux logistiques, la société avait déjà acquis en 2016, auprès de Bièvre Isère Communauté, un tènement de 1 043 m².

Afin de régulariser les besoins d'utilisation d'une parcelle à proximité immédiate du tènement de l'entreprise mais aussi de l'extension future du bâtiment, et permettre également le stationnement croissant des véhicules des différentes équipes (fonctionnement en 3/8), il est proposé la vente de la parcelle AK 805 d'une surface approximative de 1 748 m² ;

Cette parcelle constitue une bande le long de la voirie principale de la Zone d'activités (seulement 15 m de largeur), et sera vendue en l'état (pas de frais d'accès ni de viabilisation) au prix de **20€/HT/m²**.

Les frais d'actes notariés et frais annexes restant à la charge de l'acquéreur.

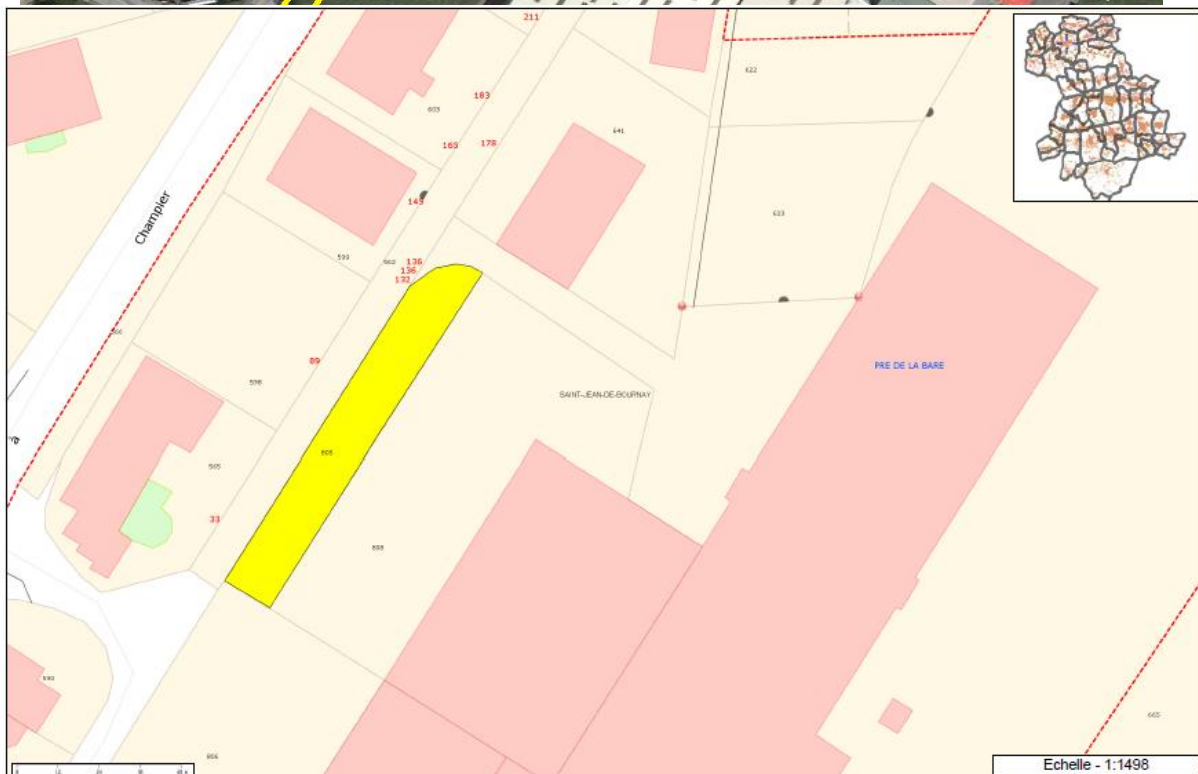
Vu l'avis des Domaines en date du 02 mars 2018,

Vu l'avis de la Commission en date du 22 février 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **CEDER** à la société DS Smith Packaging Sud Est, une parcelle de terrain de **1 748 m² environ au prix de 20€/HT/m²**, les frais d'actes et frais annexes restant à charge de l'acquéreur.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession de terrain et en particulier les actes notariés à intervenir.



CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Martial SIMONDANT

EXTRAIT N°46-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Développement Economique : Proposition de vente de terrain, extension pour parking, à la société GUILLAUD TRAITEUR, sur Le Rival, à La Côte Saint André.

La société Guillaud Traiteur a acquis une parcelle de 3 141 m², en 2017, sur le Parc d'activités du Rival, afin de créer son propre laboratoire de boulangerie, nécessaire pour ses importants besoins d'approvisionnement et allier ainsi une production artisanale, à une réduction des transports.

Il est rappelé que ce projet est appelé à créer 6 emplois dans un premier temps puis 12 emplois rapidement.

La construction du bâtiment de près de 800 m² arrive à échéance, et l'ouverture du laboratoire est prévue pour ce printemps 2018.

Le Projet :

Toutefois, afin de permettre aux salariés et clientèle de stationner sereinement, mais aussi de sécuriser et de fluidifier les différents flux de véhicules et de livraison, l'entreprise souhaite pouvoir étendre la zone dédiée au parking.

Ainsi, il est proposé la vente de la parcelle à proximité, en bord de talus, d'une surface de 1 466 m² environ, à prendre au dépend de la parcelle référencée ZK 80p, située au sein du Parc d'activités du Rival, à la Côte Saint André (cf. sur le plan ci-joint), au prix de 25 €/HT/m², les frais d'actes notariés et frais annexes restant à la charge de l'acquéreur.

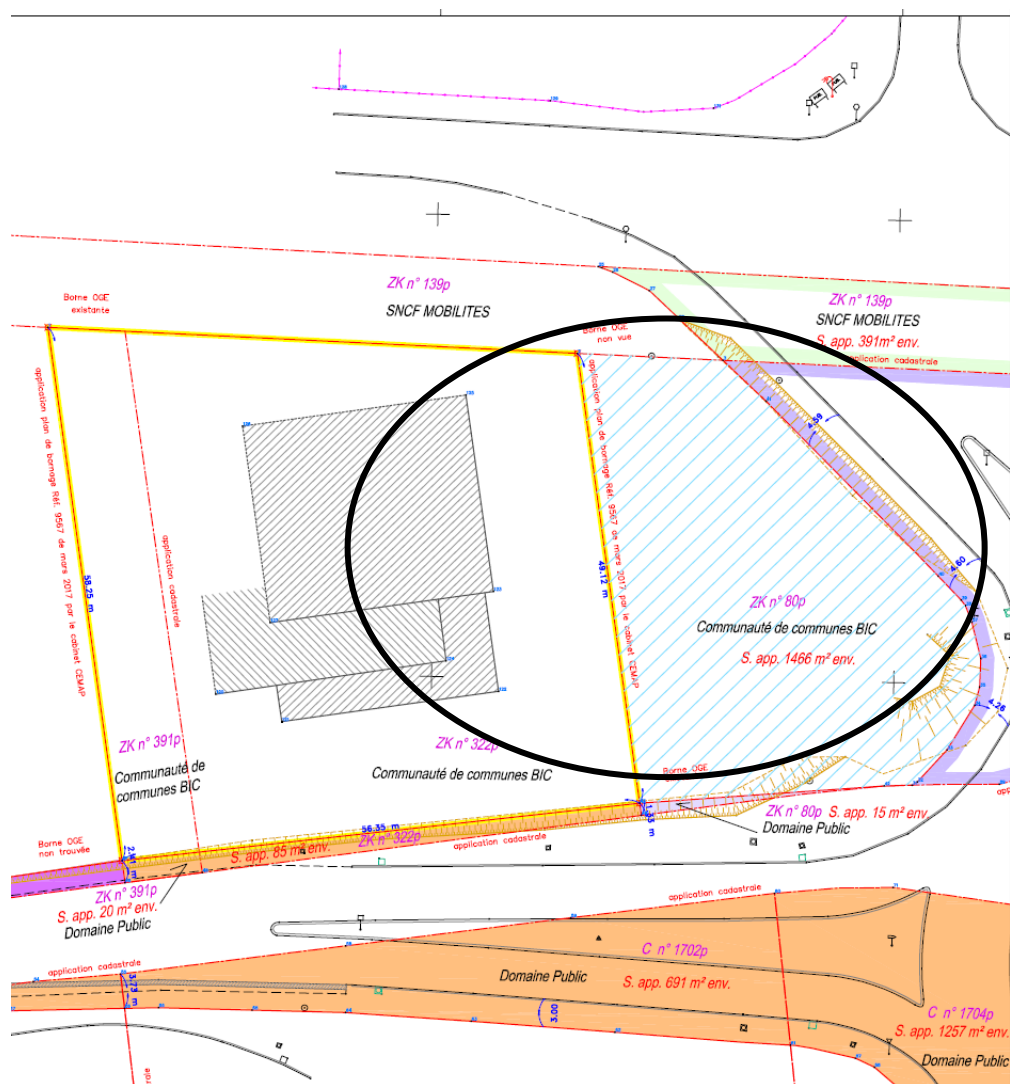
Vu l'avis des Domaines en date du 29 décembre 2017,

Vu l'avis de la commission en date du 22 février 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **CEDER** à la Société GUILLAUD TRAITEUR (ou toute personne ou Société s'y substituant), une parcelle de terrain de 1 466 m² environ au prix de 25 €/HT/m², les frais d'actes et frais annexes restant à la charge de l'acquéreur.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession de terrain et en particulier les actes notariés à intervenir.



CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Jean-Paul BERNARD

EXTRAIT N°47-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Eau potable : Convention de mise à disposition par l'intermédiaire d'un prêt d'usage entre Bièvre Isère Communauté et l'association « Aire de la Croix Chevalier » pour l'aire de lavage phytosanitaire collective.

Dans le cadre de la mise en service de l'aire de lavage phytosanitaire collective sur la commune de Le Mottier sur un terrain appartenant à la commune, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition de l'équipement avec l'association d'agriculteurs « Aire de la Croix Chevalier » pour définir les modalités techniques, administratives et financières liées à cette mise à disposition d'une durée de 5 ans.

Un bail à construction et une convention tripartite avaient par ailleurs déjà été signés le 16 décembre 2016 pour permettre la réalisation de cet équipement. La convention tripartite prévoit bien la cession du bail à l'association d'agriculteurs à l'issue de la période de mise à disposition de 5 ans (cette période permet aux agriculteurs de lisser le remboursement du reste à charge de l'investissement à Bièvre Isère Communauté).

Le projet de convention de mise à disposition a été établi par Maître MERLIER, notaire à St-Siméon de Bressieux (cf projet ci-joint).

Vu l'avis favorable de la commission en date du 31 janvier 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition et toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Jean-Paul BERNARD

EXTRAIT N°48-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Eau potable : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Isère pour les travaux d'eau potable chemin de la Prairie à Beaufort.

Bièvre Isère Communauté a en projet des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau potable chemin de la Prairie à Beaufort en raison de leur vétusté.

Cette conduite en amiante ciment qui alimente les abonnés est en effet fragile et les ruptures de canalisations sont fréquentes. La réhabilitation de ce réseau sur un linéaire de 950 ml est donc prioritaire et la somme de 150 000 € HT a été inscrite au budget 2018 pour l'ensemble de l'opération.

Dans le cadre de leur politique de l'eau et notamment pour la réduction de fuites d'eau, le Conseil Départemental de l'Isère et l'Agence de l'Eau peuvent accompagner financièrement les travaux d'eau potable.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 31 janvier 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental de l'Isère et de l'Agence de l'Eau pour ces travaux,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Jean-Paul BERNARD

EXTRAIT N°49-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Eau potable : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Isère pour les travaux d'eau potable rue du Serclier à Faramans.

Bièvre Isère Communauté a en projet des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau potable rue du Serclier à Faramans en raison de leur vétusté.

Cette conduite en amiante ciment qui alimente les abonnés est en effet fragile et les ruptures de canalisations sont fréquentes. La réhabilitation de ce réseau sur un linéaire de 350 ml est donc prioritaire et la somme de 65 000 € HT a été inscrite au budget 2018 pour l'ensemble de l'opération.

Dans le cadre de leur politique de l'eau et notamment pour la réduction de fuites d'eau, le Conseil Départemental de l'Isère et l'Agence de l'Eau peuvent accompagner financièrement les travaux d'eau potable.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 31 janvier 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental de l'Isère et de l'Agence de l'Eau pour ces travaux,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Jean-Paul BERNARD

EXTRAIT N°50-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Eau potable : Signature de conventions avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Agny et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de St-Jean de Bournay pour le reversement des redevances eau potable.

Dans le cadre de la prise de compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018 sur les territoires des syndicats des eaux de la Région de St-Jean de Bournay et de la Vallée de l'Agny, il est nécessaire de signer des conventions avec ces syndicats (encore actifs jusqu'au 30 juin 2018 pour les opérations de liquidation et transfert de l'actif et du passif) et la CAPI.

Ces conventions ont notamment pour objet de préciser que les redevances eau potable encaissées par la CAPI et Bièvre Isère Communauté pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2017 seront reversées aux syndicats sur leurs budgets de liquidation respectifs (budgets qui seront votés avant le 31 mars 2018).

Les projets de conventions sont joints à la présente délibération.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de St-Jean de Bournay et la CAPI d'une part et avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Agny et la CAPI d'autre part et toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

EXTRAIT N°51-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Eau potable / Assainissement collectif : Charte Qualité nationale des réseaux d'eau et d'assainissement.

Les défauts de réalisation des réseaux d'assainissement compromettent gravement le fonctionnement du système d'assainissement, la pérennité des ouvrages et la qualité du milieu naturel.

Pour l'eau potable, le renouvellement des infrastructures est un enjeu majeur et ces investissements doivent s'inscrire dans une véritable logique de développement durable en ancrant dans le long terme ces réseaux de seconde génération pour assurer la pérennité de ce patrimoine.

C'est pourquoi l'Agence de l'Eau exige désormais que pour les travaux d'eau potable et d'assainissement dont le montant est supérieur à 150 000 € HT, les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter les chartes qualité nationales des réseaux d'eau et d'assainissement.

Ces chartes ne se substituent ni aux textes réglementaires et autres référentiels en vigueur ni aux missions des différents acteurs d'un projet. Ces chartes qualité servent de guides aux collectivités pour permettre le maintien du niveau d'exigence requis pour les services d'eau et d'assainissement.

Cette délibération d'une portée générale matérialise l'engagement de Bièvre Isère Communauté dans cette démarche qualité.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 31 janvier 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **REALISER** toutes les opérations sur les réseaux d'eau potable (études et travaux) et/ou d'assainissement collectif (études et travaux) selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- de **MENTIONNER** dans les pièces des dossiers de consultation des entreprises que les opérations d'eau potable et d'assainissement seront réalisées sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Raymond ROUX

EXTRAIT N°52-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Assainissement collectif : Signature de conventions de mise à disposition d'un tracteur agricole avec chauffeur pour les épandages des boues de stations d'épuration avec les agriculteurs de Chatonnay et de St-Jean de Bournay.

Dans le cadre de l'épandage de boues des stations d'épuration de St-Jean de Bournay et de Chatonnay, il est nécessaire de mettre en place une prestation de service avec des agriculteurs pour le chaulage des parcelles et l'épandage de boues avec une tonne à lisier (cf projets de conventions ci-joints).

Il est proposé une rémunération des agriculteurs à l'heure (68,50 € HT/heure) et un prix ferme et définitif sur la durée de la convention fixée à 3 ans.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer ces conventions et toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

EXTRAIT N°53-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Assainissement collectif : Redevances assainissement collectif 2018 pour les communes de Beauvoir de Marc et d'Artas (rectificatif).

Lors du vote des redevances assainissement collectif au conseil communautaire du 19 décembre 2017, une erreur de report du tarif 2017 applicable à la commune de Beauvoir de Marc a été commise.

En effet, il a été noté dans la délibération du 19 décembre 2017 que le tarif 2017 était le suivant :

- part fixe : 22,25 €
- part variable : 1,14 €.

Or ce tarif 2017 était en fait le tarif 2016 de la commune. Le tarif 2017 voté par la commune le 2 décembre 2016 était en fait le suivant :

- part fixe : 22,25 €
- part variable : 1,50 €.

Or lors du conseil communautaire du 19 décembre 2017, le principe retenu était de reconduire à l'identique l'ensemble des tarifs 2017 pour la Région St-Jeannaise. Le tarif 2018 proposé pour Beauvoir de Marc a été basé par erreur sur le tarif 2016 et non sur le tarif 2017 et il convient de rectifier cette erreur, d'autant plus que les abonnés de cette commune ont déjà reçu une facture avec le tarif 2017.

De la même façon, pour la commune d'Artas, Bièvre Isère Communauté n'a pas eu la dernière délibération en vigueur de la commune en date du 17 novembre 2017 fixant le tarif 2018 à 1,64 € TTC par m³.

Il convient donc de prendre en compte ce tarif voté par la commune et de le reconduire pour 2018.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ANNULER** les redevances assainissement collectif votées par Bièvre Isère Communauté le 19 décembre 2017 pour les communes de Beauvoir de Marc et d'Artas,
- de **VALIDER** que le tarif 2017 de la commune de Beauvoir de Marc (part fixe : 22,25 € et part variable : 1,50 €) continue de s'appliquer (application faite de la TVA qui s'impose à Bièvre Isère Communauté) jusqu'à la mise en place de la nouvelle redevance votée par Bièvre Isère Communauté,
- de **VALIDER** que le tarif 2018 de la commune d'Artas (part variable 1,64 € / m³) s'applique (application faite de la TVA qui s'impose à Bièvre Isère Communauté) jusqu'à la mise en place de la nouvelle redevance votée par Bièvre Isère Communauté,
- d'**ADOPTER** la redevance assainissement collectif 2018 pour Beauvoir de Marc avec une part fixe de 22,25 € HT et une part variable de 1,50 € HT applicable au 1^{er} avril 2018 et la redevance assainissement collectif 2018 pour Artas avec une part variable de 1,64 € HT / m³ applicable au 1^{er} avril 2018.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Liliane DICO

EXTRAIT N°54-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Famille : Demande de subvention RAM auprès du Département de l'Isère.

Bièvre Isère Communauté est gestionnaire d'un Relais Assistantes Maternelles conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère.

Dans le cadre de sa politique en faveur des équipements de services aux familles, le Département de l'Isère attribue une subvention annuelle d'aide au fonctionnement d'un montant de 3 048,98 € par équivalent temps plein.

La demande de subvention étant proratisée en fonction de ce temps de travail, elle porte donc sur 5,6 ETP, soit un montant global de 17 074,28 €

Le dossier de demande est à retourner auprès du Département avant fin mars 2017.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 25 janvier 2018.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** le Président à solliciter l'aide financière du Département de l'Isère et signer tous les actes nécessaires à l'obtention de la subvention.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Michel CHAMPON

EXTRAIT N°55-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Solidarité : Cadre d'intervention de Bièvre Isère dans la lutte contre la désertification médicale.

Vu la loi du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'article L1511 du code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2018-21 du 17 janvier 2018 – art 5 qui précise «... Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent aussi attribuer des aides visant à financer des structures participant à la permanence des soins, notamment des maisons médicales. »

Le Président rappelle que dès l'élaboration du « projet de territoire », les élus communautaires ont fait part de leur inquiétude face à l'accélération de la désertification médicale que connaît Bièvre Isère et auquel sont confrontés chaque jour les habitants.

En effet en 2017, Bièvre Isère comptait 44 médecins. Aujourd'hui des départs sont à déplorer et nous savons qu'à minima 6 médecins dans les 2 ans à venir cesseront leur activité. Ces départs vont avoir des conséquences importantes sur l'accès aux soins des habitants mais également sur les activités médicales et paramédicales du territoire.

Dans ce cadre un groupe de travail « Santé » a été mis en œuvre afin notamment de faciliter et de promouvoir l'exercice de la médecine générale sur le territoire de l'intercommunalité et de lutter contre les problèmes de démographie médicale.

Bièvre Isère soutient également depuis 2016, la réalisation de stages auprès de praticiens libéraux par des internes de médecine générale par la création d'une Maison des Internes.

Par ailleurs, Bièvre Isère a modifié en septembre 2017 son intérêt communautaire en intégrant dans son champ de compétences : la santé. Sont, en effet, définis d'intérêt communautaire :

- Les études préparatoires à la mise en œuvre d'une politique visant lutter contre la désertification médicale
- La coordination des actions à l'échelle communautaire,
- La mise en place de nouveaux services répondant aux objectifs précités.

Parallèlement, des projets de « Maison de santé », « Centre de santé »... sont aujourd'hui portés par des communes de Bièvre Isère. Ces projets pour aboutir peuvent nécessiter le soutien de l'intercommunalité.

Il est proposé que Bièvre Isère s'engage aux cotés de ces communes afin de lutter plus efficacement contre la désertification médicale et de maintenir un accès aux soins aux habitants.

La qualité de vie des habitants mais aussi l'attractivité du territoire pour les médecins libéraux en seraient renforcée.

Néanmoins les modalités financières et techniques restent à définir.

En effet, il conviendra avant la délibération du Conseil communautaire que la commune, et le porteur de projet s'il y a, qui souhaite mener ce type de projet s'engage(nt) à définir en concertation avec l'intercommunalité :

- les montants des soutiens financiers de la commune, du porteur de projet s'il y a et de l'intercommunalité

- la durée minimale de présence des médecins
- les modalités de présentation de bilans à la collectivité
- les modalités d'installation effective de médecins.
- les conséquences en cas de non respect d'un de ces engagements.

Chaque projet pourrait être étudié au cas par cas.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**EMETTRE** un avis favorable au cadre d'intervention de Bièvre Isère,
- d'**AUTORISER** le Président à étudier les modalités d'intervention financières, techniques et administratives de Bièvre Isère.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Yannick NEUDER

EXTRAIT N°56-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Administration Générale : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Vu la délibération N°08-2018 du 06 février 2018, fixant les modalités et fixant au préalable les conditions de dépôts de liste.

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics introduit dans le Code Général des collectivités territoriales un nouvel article L. 1414-2, qui dispose que « pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance susmentionnée, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux et médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 ».

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) qui régit les modalités d'élection et de fonctionnement des commissions d'appel d'offres.

Les nouvelles modalités de scrutin sont celles du scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (Article D 1411.3 du CGCT).

Vu la liste déposée par l'exécutif de Bièvre Isère Communauté, en date du 13 février 2018 au siège de Bièvre Isère Communauté à Saint Etienne de Saint Geoirs,

Il est rappelé que l'élection se déroulera à scrutin secret, sauf décision contraire, à l'unanimité de l'Assemblée délibérante (Art. L. 2121-21 du CGCT).

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de voter à main levée et de ne pas utiliser le mode de scrutin secret.

Sont donc **DESIGNES** pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

- **Titulaires :**

Evelyne COLLET ; Marc BENATRU ; Eric SAVIGNON ; Jean-Paul BERNARD ; Didier LARDEUX.

- **Suppléants :**

Guy SERVET ; Michel CHAMPON ; Guy GERIN ; Fernand RABATEL ; Jean-Christian PIOLAT.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Yannick NEUDER

EXTRAIT N°57-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Administration Générale : Annule et Remplace : Désignation des représentants de Bièvre Isère Communauté au sein du Comité Syndical du Syndicat Rivière des Quatre Vallées.

Par suite du transfert obligatoire de la compétence GEMAPI, Bièvre Isère Communauté exerce désormais en lieu et place des communes les quatre compétences obligatoire GEMAPI ainsi que celle relevant de l'alinéa 12 de manière facultative.

De ce fait, la procédure de représentation-substitution s'exerce pour désigner les délégués du conseil communautaire en lieu et place de délégués désignés antérieurement par les communes. Les statuts en vigueur fixent le nombre de titulaires et de suppléant.

Une modification statutaire est prévue dès que possible pour réduire le nombre de délégués par EPCI.

Le Syndicat Rivière des Quatre Vallées exerçant d'autres compétences que celles transférées à l'EPCI, les communes conserveront leur représentation au sein de ce syndicat.

Le Président informe qu'il convient de désigner 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants afin de siéger au Comité Syndical du Syndicat Rivière des Quatre Vallées (et non 11 + 11 comme arrêtés lors du Conseil Communautaire du 06 février 2017).

Les suppléants seront appelés par ordre de désignation et ne seront pas attirés à un titulaire en particulier.

Un même délégué ne pourra détenir à la fois un mandat pour la commune et pour l'EPCI.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Vu l'Article L 5216-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la représentation – substitution en cas de transfert de compétence intéressant un syndicat existant.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DESIGNER**

- **Titulaires** :

Eric SAVIGNON ; Guy SERVET ; Bernard GAUTHIER ; Martial SIMONDANT ; Guy GERIN ; Didier LARDEUX ; Jean-Paul BERNARD ; Georges BLEIN ; Raymond ROUX ; Marc BENATRU ; André GAY ; Evelyne COLLET ; Anne BERENGUIER DARRIGOL ; Daniel CHEMINEL ; Gilles DUSSAULT ; Louis ROY ; Jean-Michel DREVET ; Alain COUTURIER ; Jean-Christian PIOLAT ; Alain PICHAT ; Thierry ROLLAND ; Jean-Pierre MEYRIEUX ;

- **Suppléants** :

Thierry COLLION ; Jean-Paul TOURNIER FILLON ; Alain MEUNIER ; Jean-Claude CRETINON ; Alain PASSINGE ; Bruno DETROYAT ; Hubert JANIN ; Gilles BOURDAT ; Bernard VEYRET ; Anne-Marie AMICE ; Monique CHEVALLIER ; Fernand RABATEL ; Joël GULLON ; Nadine TEIXEIRA ; Christophe BARGE ; Audrey PERRIN ; Michel CHAMPON ; Serge PERRAUD ; Maurice ANDRE POYAUD ; Bernard GILLET ; Dominique PRIMAT ; Françoise SEMPE BUFFET ;

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Eric SAVIGNON

EXTRAIT N°58-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
--

Objet : Développement Durable : Adhésion à « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain » pour le compte du massif de Chambaran pour la période 2018-2019.
--

L'association « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain » a été créée en 2015 par trois membres fondateurs : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Banque Neuflyze OBC.

Cette association porte un dispositif d'accompagnement financier de l'investissement forestier au profit d'une gestion forestière dynamique et durable, à la fois productrice de bois et de services écosystémiques tels que la séquestration de carbone atmosphérique.

Les fonds mobilisés sont issus de structures publiques et privées qui souhaitent volontairement compenser leurs émissions de carbone par la réalisation de travaux sylvicoles.

La Charte forestière des Chambaran est engagée dans la démarche depuis le début. C'est à ce titre qu'un Projet Sylvicole Territorial (PST) a été élaboré en concertation avec les partenaires techniques locaux.

Pour que l'association puisse assurer son autonomie financière, il est demandé aux territoires bénéficiaires d'aides Sylv'ACCTES d'adhérer en s'acquittant d'une cotisation pour trois ans. Le montant de cette cotisation s'élève à 2 666 € sur la période 2017-2019 pour les territoires impliqués dans la démarche depuis son origine.

Vu l'avis favorable de la commission du 19 février 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** l'adhésion à l'association « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain ».

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Marc BENATRU

EXTRAIT N°59-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Technique : Convention de passage avec le Département de l'Isère pour l'installation de lignes de communication sur la zone d'activités de Grenoble Air Parc Est à St Etienne de St Geoirs.

Bièvre Isère Communauté est propriétaire de la parcelle ZE 173 au lieu-dit Bièvre sur le Veyer sur la zone d'activités Grenoble Air Parc EST à Saint Etienne de Saint Geoirs. Cette parcelle provient de la Communauté de communes Bièvre Toutes-Aures qui en était propriétaire avant la fusion. Cette parcelle sert d'assiette à la voirie de desserte de la zone d'activités.

Le département de l'Isère Maître d'ouvrage du Réseau d'Initiative Public Très Haut Débit (RIP THD) sollicite une convention de passage à son profit sur la parcelle ZE 173 afin de mettre en œuvre des installations souterraines (fourreaux, câbles, chambres).

Les conditions de réalisation sont précisées dans le projet de convention de passage annexé à la présente délibération.

Il est précisé que la convention est consentie à titre gratuit.

Après lecture du projet de convention.

Vu l'avis favorable de la commission du 13 février 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** le Département de l'Isère à mettre en œuvre des installations souterraines en servitude sur la parcelle ZE 173 dans le cadre du déploiement du Réseau d'Initiative Public Très Haut Débit.
- d'**ACCEPTER** les termes de la convention de passage.
- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de servitude et tous les actes notamment notariés à intervenir pour la réalisation de cette délibération.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Marc BENATRU

EXTRAIT N°60-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Technique : Gendarmerie de St Jean de Bournay - Avenant n°2 au bail de location avec l'Etat.

L'ensemble immobilier à usage de gendarmerie, sis sur la commune de St Jean de Bournay a été réalisé par la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise. Celle-ci l'a donné à

bail à l'Etat pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2012. Cette location est intervenue par acte administratif en date du 10 juin 2013 modifié par avenant n°1 du 18 décembre 2013.

Il convient d'acter par avenant n°2 que depuis le 1^{er} janvier 2016, le bailleur est devenu Bièvre Isère Communauté en raison de la fusion des Communautés de communes Bièvre Isère et de la Région Saint Jeannaise.

Il est précisé que toutes les autres clauses et conditions du bail, non modifiées par l'avenant n°2, reste en application.

Après lecture du projet d'avenant,

Vu l'avis favorable de la commission du 13 février 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ACCEPTER** les termes de l'avenant n°2,
- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces à intervenir pour la réalisation de cette délibération.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Marc BENATRU

EXTRAIT N°61-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Technique : Convention de servitude avec ENEDIS pour passage de câbles électriques sur le Chemin de la Voie Ferrée sur la zone d'activités des Olagnières à La Côte Saint André.

Bièvre Isère Communauté est propriétaire de la parcelle ZK 368 sur la zone d'activités des Olagnières à La Côte Saint André. Cette parcelle provient de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers qui en était propriétaire avant la fusion. Cette parcelle sert d'assiette à la voirie appelée Chemin de la Voie Ferrée qui dessert une partie de la zone d'activités.

Afin de raccorder une parcelle (boulangerie Guillaud) au réseau électrique, la société ENEDIS sollicite une convention de servitude à son profit sur la parcelle ZK 368 afin de procéder à un raccordement souterrain.

Les conditions de réalisation sont précisées dans le projet de convention de servitude annexé à la présente délibération.

Il est précisé que l'indemnisation unique et forfaitaire est arrêtée à la somme de 70 €.

Après lecture du projet de convention.

Vu l'avis favorable de la commission du 13 février 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** ENEDIS à installer des câbles électriques en servitude souterraine sur la parcelle ZK 368.
- d'**ACCEPTER** les termes de la convention de servitude.
- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de servitude et tous les actes notamment notariés à intervenir pour la réalisation de cette délibération.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Marc BENATRU

EXTRAIT N°62-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Technique : Réhabilitation du gymnase Pierre de Coubertin à la Côte Saint André - Avenant n°1 au marché de l'entreprise Lyon Etanchéité.

Le Conseil communautaire a, lors de ses sessions du 27 juin et 26 septembre 2017, décidé de retenir les entreprises chargées de réaliser les travaux de réhabilitation du gymnase Pierre de Coubertin sur la commune de La Cote St André.

Pour mémoire, l'estimation prévisionnelle s'élevait à :

- 1 575 000 € H.T. en phase programme
- 1 789 500 € H.T. en phase APD
- 1 864 666 € H.T. en phase DCE

L'ensemble des lots représente un coût global de 1 516 859.12 € H.T.

Le chantier est en cours de réalisation. L'étanchéité sur la partie vestiaires a été arrachée et a permis de découvrir qu'il avait une couche bitumineuse supplémentaire (asphalte).

Le bureau de contrôle technique missionné sur cette opération préconise l'arrachage de cette couche bitumineuse collée sur la dalle, avant de mettre en œuvre la nouvelle étanchéité.

L'entreprise Lyon Etanchéité en charge du lot 3 - Etanchéité, pour un montant de 201 143.90 € H.T. a établi un devis d'un montant de 9 223.75 € H.T. visé par le maître d'œuvre, soit + 4.56 % par rapport à son marché initial.

Le nouveau montant global des marchés s'élève à 1 526 082.87 € H.T. soit une variation de + 0.61 % par rapport au montant des marchés initiaux. L'enveloppe financière reste encore inférieure de - 48 917.13 € (-3.11%) par rapport à l'estimation en phase programme.

Vu l'avis favorable de la commission du 13 février 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ACCEPTER** les termes de l'avenant,
- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant et plus généralement toutes les pièces de nature technique, administrative et financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Marc BENATRU

EXTRAIT N°63-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
--

Objet : Technique : Médiathèque tête de réseau Bièvre-Chambaran - Aménagement des VRD - Avenant à la convention de groupement de commandes avec la Commune de St Etienne de St Geoirs.

Bièvre-Isère communauté va réaliser une médiathèque tête de réseau pour le secteur Bièvre-Chambaran sur la commune de Saint Etienne de Saint Geoirs. Celle-ci mettant à disposition le foncier pour réaliser l'opération.

Le projet s'intègre dans le carrefour de la rue de la Daleure, et des avenues Docteur Guyonnet et Marathon. Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ont demandé que le projet soit bien intégré dans le carrefour afin de lui donner une certaine lisibilité pour les usagers du territoire. Un aménagement des abords a été travaillé par le bureau Alp'études avec notamment un parvis d'entrée. Afin de sécuriser la circulation dans le quartier, la Commune de St Etienne de St Geoirs souhaite en parallèle aménager le carrefour dans le cadre de son plan d'aménagement urbain.

Le Conseil communautaire du 22 mai 2017 a validé la convention de groupement de commande avec la Commune de St Etienne de Saint Geoirs concernant les aménagements VRD.

Pour des raisons techniques le projet de médiathèque a évolué et a été légèrement déplacé sur la parcelle. Le projet en phase Avant-Projet Définitif a d'ailleurs été validé par le Conseil communautaire du 17 octobre 2017.

Il convient de passer un avenant à la convention précisant les éléments de prix et délais.

Les autres clauses et conditions restant identiques

Après lecture du projet d'avenant,

Vu l'avis favorable de la commission du 13 février 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ACCEPTER** les termes de l'avenant,
- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant et plus généralement toutes les pièces de nature technique, administrative et financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE.

Rapporteur : Audrey PERRIN

EXTRAIT N°64-2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Habitat : Convention avec le Département pour la mise en place du service « Allo Isère Logement » sur le territoire de Bièvre Isère.

Le Département de l'Isère a la volonté de rendre plus lisible et accessible aux usagers, l'information et le conseil disponibles en matière d'habitat. En effet, à ce jour, plusieurs acteurs interviennent dans ce domaine à travers des permanences que les EPCI cofinancent avec le Département (ADIL, CAUE, AGEDEN,...) sans qu'elles soient toujours suffisamment connues et lisibles par le grand public.

Le Département de l'Isère met donc en place un numéro unique départemental ainsi qu'un site internet, afin de pouvoir rediriger les usagers vers les services compétents, en fonction de leur problématique spécifique (conseil juridique, conseil technique pour travaux, conseil en architecture, informations sur les aides publiques existantes, points info autonomie, etc...).

Ce service, appelé « Allo Isère Logement », est proposé et financé intégralement par le Département en lien avec l'ADIL qui est missionnée pour coordonner les associations partenaires.

Les intercommunalités sont invitées à signer une convention sans engagement financier avec le Département. Cette convention, qui est valable un an par tacite reconduction, a pour objectifs :

- D'engager Bièvre Isère à transmettre au Département l'ensemble des informations utiles sur les permanences et guichets d'information au logement sur le territoire. Les éléments ainsi recueillis seront communiqués au grand public sur le site internet porté par le Département. Cet état des lieux permettra aussi à la personne de l'ADIL, chargée de la redirection des appels, d'avoir des informations précises sur l'organisation territoriale en place. Une feuille de route annexée à cette convention sera mise à jour annuellement afin de prendre en compte les évolutions dans cette organisation territoriale (lieux et fréquence des permanences, etc..). Bièvre Isère conserve la maîtrise de cette organisation. L'EPCI s'engage simplement à informer les services du Département de toute modification dans un objectif de lisibilité pour le public
- D'imposer aux acteurs concernés par ce dispositif (AGEDEN, ADIL, CAUE...) de produire chaque année un bilan de leur activité, sur la base d'indicateurs de suivi homogènes
- De prévoir un plan de communication spécifique et ciblé localement sur Bièvre Isère. Ce plan sera porté par le Département, avec un relais local qui pourra être assuré par Bièvre Isère et les communes notamment.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 25 janvier 2018.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires afférentes à cette convention.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.

Objet : Aménagement du Territoire : Avenant à la convention d'étude et de veille foncière entre la commune de Brézins, EPORA et Bièvre Isère Communauté sur le site « Le Grand Chemin ».

Par délibération en date du 27 avril 2015, le conseil communautaire de Bièvre Isère Communauté avait approuvé la signature d'une convention d'étude et de veille foncière avec EPORA, sur la commune de Brézins.

Cette convention avait pour objectif :

- de mobiliser EPORA pour réaliser une étude pour le réaménagement et la recomposition urbaine du centre-bourg et des abords de l'entreprise Fresenius.
- d'être réactif en cas de vente d'un bien sur ce site mis en veille. Un tènement a d'ailleurs déjà été acquis par EPORA en 2016.

Aujourd'hui, la commune souhaite engager une réflexion stratégique sur l'urbanisation de ce secteur, comportant à la fois du logement mais aussi des activités économiques et commerciales, tout en assurant un lien urbain avec le centre-bourg. L'objectif est ainsi d'inscrire le projet initial dans une vision d'ensemble de revitalisation et de requalification du village.

Ainsi, la commune de Brézins sollicite EPORA pour l'accompagner dans la conduite de la réflexion à travers le lancement d'une étude urbaine et le choix des prestataires. EPORA et la commune souhaitent associer le CAUE de l'Isère dans la phase amont de la définition du projet.

EPORA apportera son cofinancement à l'étude (à hauteur de 80 %) directement auprès de la commune, qui prendra en charge les 20 % restants. Bièvre Isère Communauté n'apporte pas de financement sur cette étude pilotée par Brézins.

Le présent avenant à la convention signée en 2015 a donc pour objectifs :

- d'intégrer l'intervention du CAUE dans cette étude, et de le rendre ainsi co-signataire de la convention passée avec EPORA
- de modifier les modalités de la conduite de l'étude

Le bureau d'EPORA réuni le 13 octobre 2017 ainsi que le conseil municipal de Brézins réuni le 17 janvier 2018 ont déjà délibéré favorablement sur cette proposition d'avenant.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 février 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant à cette convention annexé à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces nécessaires afférentes à ce document.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE.